

# Les gardes à domicile

## Les gardes à domicile

Ce type d'accueil au domicile des parents peut répondre éventuellement à un besoin en horaires décalés (en dehors des heures d'ouverture des crèches ou des heures de travail des assistants maternels).

La famille peut faire appel à une association de service à la personne ou employer directement un salarié.

## Un seul contact pour toutes vos questions sur la Petite Enfance : le service Petite Enfance

Parents ou futurs parents en recherche d'un mode d'accueil, vous pouvez lors d'un rendez-vous avec le service Petite Enfance :

- › Bénéficier d'une présentation des différents modes d'accueil et services existants sur le territoire.
- › Échanger sur les avantages et les inconvénients des différentes solutions.
- › Connaître les tarifs, les aides financières possibles pour en déterminer le coût réel.
- › Effectuer, à partir du 7<sup>e</sup> mois de grossesse, une réservation de places pour votre enfant dans l'une des crèches municipales (Uniquement pour les Serrisiens. Fournir un justificatif de domicile et/ ou un certificat d'hébergement).

Pour prendre rendez-vous, consulter la fiche contact ci-contre

## ALLER PLUS LOIN

- › Liste des assistants maternels
- › Le RAM



